



Numéro 240, 13 novembre 2012

Négociations et forums internationaux

Les pays en développement réaffirment leurs positions communes avant les négociations sur le climat de Doha

Les négociateurs de 46 pays les moins avancés (PMA) se sont réunis à Nairobi le 29 octobre pour élaborer une position commune qui sera présentée lors des négociations climat qui auront lieu du 26 novembre au 7 décembre à Doha, au Qatar.

Cette position commune comprend des objectifs pour l'établissement d'un nouveau traité climatique concernant le financement et les technologies nécessaires pour accélérer la transition vers un développement sobre en carbone. « Les pays en développement sont d'accord que le financement de l'adaptation au climat, l'opérationnalisation d'un Fonds Vert pour le climat et l'avenir du Protocole de Kyoto sont des questions clés qui devraient être prioritaires lors de la réunion de Doha », a déclaré M. Ondowe du service juridique de la Division du droit de l'environnement et des conventions du PNUE.

Le secrétaire permanent du ministère de l'Environnement et des Ressources minérales du Kenya a souligné que « L'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés continuent de souffrir le plus des effets du changement climatique, malgré leur contribution minimale aux gaz à effet de serre responsables du réchauffement de la planète ». Il a souligné que le changement climatique est un défi mondial qui exige un consensus universel pour permettre aux pays de tracer un avenir sobre en carbone et que « le processus multilatéral de la CCNUCC offre aux pays en développement vulnérables un forum pour participer aux discussions et pour réaliser des actions prioritaires ».

Pour en savoir plus :

<http://www.africareview.com/Business+++Finance/Developing+countries+firm+position+for+Doha+climate+talks/-/979184/1606978/-/12I3yv/-/index.html>

<http://www.twinside.org.sg/title2/climate/info.service/2012/climate20121006.htm>

<http://www.rtcc.org/policy/in-tweets-ministers-meet-for-last-time-before-doha-climate-change-talks/>

La CCNUCC publie le rapport de l'atelier sur le nouveau mécanisme de marché

La décision de la conférence de Durban de décembre 2011 a défini un nouveau mécanisme de marché afin d'améliorer le rapport coût/efficacité ainsi que la promotion des actions d'atténuation, tout en gardant à l'esprit les circonstances différentes des pays développés et de ceux en développement. De plus, sous réserve de conditions à élaborer, ce nouveau mécanisme de marché pourrait aider les pays développés à respecter une partie de leurs objectifs d'atténuation ou de leurs engagements en vertu de la Convention.

En octobre, le secrétariat de la CCNUCC a publié le rapport de l'atelier sur le nouveau mécanisme de marché qui s'est tenu à Bangkok, en Thaïlande, le 31 août. L'atelier avait pour objectif de donner l'occasion aux Parties et aux experts de discuter des éléments techniques et des défis associés à la mise en œuvre du nouveau mécanisme.

L'atelier a également fait l'objet de deux tables rondes. La première était axée sur la portée du nouveau mécanisme et sur la participation au nouveau mécanisme. L'objectif de cette table ronde était d'identifier et de discuter de la manière de définir le type d'activités qui pourraient être admissibles dans le cadre du nouveau mécanisme, ainsi que de discuter des conditions pour l'hébergement et pour profiter des bénéfices d'un projet sous ce mécanisme.

La deuxième table ronde portait sur la comptabilité et la traçabilité des unités, dans le but d'examiner les différentes options pour définir les scénarios de référence et les objectifs, de mesurer les impacts des activités dans le cadre du nouveau mécanisme et de garantir contre la double comptabilisation des efforts de réduction des émissions.

Pour en savoir plus :

<http://climate-l.iisd.org/news/unfccc-publishes-report-of-workshop-on-new-market-based-mechanism/>

<http://unfccc.int/resource/docs/2012/awglca15/eng/inf10.pdf>

Nouvelles du marché du carbone

Une augmentation de l'ambition des objectifs de réduction des GES de l'UE pourrait rapporter 78 milliards d'euros

Un rapport de l'institut allemand, Öko-Institut (*Institute for Applied Ecology*) affirme que l'augmentation de 20 % à 30 % de la cible de réduction des émissions de l'Union européenne (UE) de 2020 permettrait presque de tripler le prix des quotas carbone et permettrait aux États membres de l'UE de doubler les recettes de leur vente.

Les pays de l'UE pourraient recueillir 163 milliards d'euros (208,8 milliards de dollars) au cours des huit prochaines années si un objectif de 30 % était adopté pour 2020, soit beaucoup plus que les 85 milliards d'euros qu'ils recevront au titre de l'objectif actuel de réduction des émissions de 20 % au-dessous des niveaux de 1990.

Le rapport estime que l'adoption de cet objectif de 30 % et, par conséquent, l'abaissement du plafond d'émission du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) permettraient au prix des quotas carbone d'atteindre 40 euros à la fin de la décennie, alors que l'objectif actuel permettrait seulement d'atteindre 14,50 € d'ici à 2020.

La commissaire au climat de l'Union européenne, Connie Hedegaard, souhaite au préalable retarder la vente de centaines de millions de quotas carbone de l'année prochaine dans le but de diminuer l'offre de quotas sur le marché et ainsi d'attirer davantage d'investissements dans les technologies propres. Toutefois, le rapport suggère qu'une telle mesure sera beaucoup moins efficace pour générer des revenus pour les États membres que d'abaisser le plafond des émissions du SCEQE.

Pour en savoir plus :

<http://www.pointcarbon.com/news/1.2049102>

www.oeko.de/oekodoc/1592/2012-448-en.pdf

<http://www.icis.com/heren/articles/2012/10/31/9609574/tighter-carbon-offset-targets-needed-to-safeguard-cdm-un.html>

Nouvelles du MDP

Les émissions de HFC-23 pourraient augmenter sans les projets MDP permettant de le détruire

Les projets de destruction du gaz HFC-23 sont une source de controverse dans le cadre du MDP. Actuellement, 19 usines productrices du gaz réfrigérant HCFC-22 obtiennent des URCE en détruisant le gaz résiduaire HFC-23, qui a un potentiel de réchauffement 12 000 fois supérieur au dioxyde de carbone.

Un grand nombre de pays membres de l'ONU souhaite que les projets de ces usines ne soient plus admissibles dans le cadre du MDP ou propose de réduire drastiquement le nombre de crédits qu'ils peuvent recevoir.

Les opposants affirment que le MDP ne devrait pas inciter au développement d'usines émettant du HFC-23 quand bien même des méthodes de production moins polluantes existent et pourraient être mises en œuvre. Le conseil exécutif du MDP affirme quant à lui que ces projets créent un incitatif à la destruction de ce gaz et permettent ainsi d'éviter le relâchement de ce gaz au potentiel de réchauffement extrêmement puissant dans l'atmosphère.

Alors que des restrictions sur l'octroi de crédits carbone aux projets HFC-23 pourraient entrer en vigueur au niveau de l'ONU, l'UE a, quant à elle, pris des mesures pour interdire l'utilisation de ces crédits dans la troisième phase de son système d'échange de droits d'émission à partir de mai 2013. Comme l'Europe représente le principal marché pour les URCE, ce type de projet devrait diminuer à l'avenir.

Pour en savoir plus :

<http://in.reuters.com/article/2012/10/31/india-hfc-emissions-idINDEE89U0C520121031>

http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/linking/faq_en.htm

<http://cdm.unfccc.int/Projects/DB/DNV-CUK115227768.87/view>

http://ec.europa.eu/clima/consultations/0004/unregistered/cdm_watch_5_en.pdf

Dossier thématique

Le MDP fête ses 10 ans, quelles conclusions peut-on tirer

Lorsque le mécanisme de développement propre (MDP) a été créé en 1997, avec le Protocole de Kyoto, il y avait peu d'attentes quant à la façon dont il pourrait être mis en œuvre. Après 10 ans de mise en œuvre, le mécanisme s'est avéré être un succès sans précédent, avec plus d'un milliard d'Unités de réductions certifiées d'émissions (URCE) délivrées et près de 5000 projets enregistrés.

Suite à ses débuts incertains, le MDP est devenu le plus grand fournisseur mondial de crédits compensatoires, ainsi que l'un des principaux véhicules pour canaliser, chaque année, plusieurs milliards d'euros de capitaux privés et encourager le financement de projets de réduction d'émissions dans les pays en développement.

Le MDP est pourtant confronté à plusieurs enjeux cruciaux pour son avenir et son développement. L'efficacité économique du MDP, son intégrité environnementale ainsi que l'évaluation de sa contribution au développement durable sont autant de points qui suscitent la critique.

Malgré sa complexité, le processus MDP est transparent, ce qui a permis d'identifier les faiblesses du mécanisme et de procéder à des réformes, notamment pour les questions d'additionnalité et pour faciliter l'accès du mécanisme aux pays et aux secteurs sous-représentés.

D'autres réformes sont à prévoir dans l'avenir, car la CCNUCC a lancé le Dialogue politique du MDP impliquant un large éventail de parties prenantes en 2012. La Conférence de Durban, qui a eu lieu en décembre 2011, a débouché, entre autres, sur la poursuite du MDP après 2012, grâce au lancement de la deuxième période d'engagement du Protocole de

Kyoto qui prolonge le mandat du Conseil exécutif du MDP. Cela implique que la délivrance d'URCE se poursuivra pour les réductions d'émissions qui auront lieu après 2012.

L'avenir du MDP dépendra surtout de sa crédibilité et de la demande d'URCE. La principale source de demande d'URCE provient du SCEQE. Toutefois, l'UE est confrontée à une crise économique et à un ralentissement de l'économie qui a pour conséquences une baisse de la demande d'URCE et une chute drastique du prix de l'URCE. Pour faire face à ce déséquilibre entre l'offre et la demande, la Commission européenne va publier le 14 novembre sa proposition de supprimer temporairement entre 400 millions et 1,2 milliard de quotas de carbone de son marché à partir de 2013, et de les réintroduire à la fin de la décennie. Cependant, l'UE a déjà décidé d'imposer unilatéralement des restrictions qualitatives et quantitatives sur l'utilisation des URCE dans le SCEQE.

Dans un même temps, l'émergence de nouveaux systèmes nationaux de plafonnement et d'échange à travers le monde pourrait fournir une nouvelle source de demande à l'avenir. Les systèmes de la Chine, du Mexique et de la Corée du Sud n'ont pas encore défini la façon dont les URCE pourront être utilisées. La plupart de ces marchés émergents tiennent tout d'abord à encourager les échanges de carbone à l'échelle nationale et donc, ne permettront pas l'utilisation d'URCE avant plusieurs années.

Enfin, certains pays, notamment le Japon, pourraient être en demande d'URCE après 2012. Toutefois, lors des négociations climat de Bangkok qui ont eu lieu en septembre de cette année, les pays en développement ont avertis qu'ils pourraient bloquer l'accès à l'utilisation des crédits compensatoires de l'ONU pour les pays qui refusent d'adhérer à une nouvelle période du Protocole de Kyoto. Ainsi, l'Australie a récemment annoncé qu'elle pourrait signer la deuxième période du Protocole de Kyoto pour permettre à ses entreprises d'utiliser les URCE dans le système de plafonnement et d'échange australien.

Bien que le destin du mécanisme et son rôle dans le futur régime climatique restent incertains, l'expérience acquise pourra servir non seulement à le réformer, mais aussi à participer à la création de nouveaux instruments de marché, tels que les NAMA (Mesures d'atténuation appropriées au niveau national), la REDD + (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts), les crédits sectoriels, les accords bilatéraux, ainsi que le nouveau mécanisme de marché.

Pour en savoir plus :

<http://www.cdclimat.com/Etude-Climat-no37-Dix-enseignements-pour-les-10-ans-du-MDP.html?lang=fr>

www.cdmpolicydialogue.org/research/1030_future_context.pdf

http://www.cdmpolicydialogue.org/research/1030_impact.pdf

<http://www.cdmpolicydialogue.org/research>

<http://webcast.gigtv.com.au/Mediasite/Play/9937c8366efa420081d15b29539c33231d?catalog=d3692a1d-93ca-4f1d-9f6f-404330e5ada7>

Sélection de rapports d'intérêt et de sources d'information utiles

- Quelles formes pourrait prendre le MDP et quels sont les scénarios pour le futur du MDP au sein de la politique climatique internationale, voir www.cdmpolicydialogue.org/research/1030_future_context.pdf
- Pour consulter les recommandations du groupe de haut niveau pour améliorer la gouvernance du MDP, voir http://www.cdmpolicydialogue.org/research/1030_governance.pdf
- Consulter le rapport publié récemment sur l'impact du MDP à travers le monde, voir http://www.cdmpolicydialogue.org/research/1030_impact.pdf
- Une recherche récente souligne que la conception et le niveau d'ambition des programmes nationaux sont cruciaux pour encourager le prix des unités de carbone voir <http://www.icis.com/heren/articles/2012/10/31/9609574/tighter-carbon-offset-targets-needed-to-safeguard-cdm-un.html>
- Les résultats d'un vaste programme de recherche sur le MDP ont été délivrés par le groupe de haut niveau sur le dialogue politique MDP, voir <http://www.cdmpolicydialogue.org/research>
- Le Guide des négociations pour la CdP18 de Doha et le Résumé pour les décideurs de l'IEPF, rédigés principalement par ÉcoRessources, sont disponibles, voir <http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub.php?id=13>
- Selon le nouveau rapport, *Leveraging the Landscape: State of the Forest Carbon Markets 2012*, le prix du carbone forestier attribue presque doublé en 2011, conduisant à une valeur de marché record de 237 millions de dollars, voir <http://www.ecosystemmarketplace.com/reports/forestcarbon2012>

Projets et programmes d'activités du MDP sur le site de la CCNUCC (mis à jour le 12 novembre 2012)

- Projets dans le portefeuille de la CCNUCC : 2,7 milliards de tCO₂éq. attendues d'ici fin 2012
- Projets soumis pour enregistrement : 230 (20 713 190 tCO₂-éq./an)
- Projets enregistrés : 4986 (687 200 646 tCO₂éq./an et 2,17 milliards de tCO₂éq. attendues d'ici fin 2012), dont 340 dans des pays membres et observateurs de l'OIF : 2 en Albanie, 2 en Ancienne République yougoslave de Macédoine, 5 en Arménie, 1 en

Bosnie-Herzégovine, 6 au Cambodge, 2 au Cameroun, 8 à Chypre, 3 en Côte d'Ivoire, 11 en Égypte, 7 aux Émirats Arabes Unis, 2 en Géorgie, 1 au Ghana, 4 au Laos, 3 à Madagascar, 1 au Mali, 8 au Maroc, 2 à Maurice, 1 en Mauritanie, 4 en Moldavie, 6 au Niger, 2 en République Démocratique du Congo, 5 en République Dominicaine, 3 au Rwanda, 5 au Sénégal, 4 en Serbie, 77 en Thaïlande, 3 en Tunisie et 163 au Vietnam.

- Programmes d'activités : 46 enregistrés, 5 programmes en cours de validation
- URCE émises : 1 059 148 692
- Méthodologies pour les projets de grande ampleur : 120 approuvées (21 consolidées) dont 12 pour les grands projets Bois/Reboisement (2 consolidées)
- Méthodologies pour les projets de faible ampleur : 91 approuvées dont 7 pour les petits projets Bois/Reboisement
- Prix de l'URCE : 1,01 € (Spot) et 0,96 € (déc. 2012)
- AND (Autorité nationale désignée) notifiées : 160 dont 128 situées en pays non Annexe I
- 41 EOD (Entité opérationnelle désignée) accréditées
- Nombre de pays visés à l'Annexe I ayant une Autorité nationale désignée : 32 dont 15 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre de pays non visés à l'Annexe I ayant une Autorité nationale désignée : 128 dont 54 pays membres et observateurs de l'OIF
- 38 pays n'ont pas d'Autorité nationale désignée dont 29 pays non visés à l'Annexe I et 14 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays visé à l'Annexe I : 26 (Espagne, Japon, Canada, France, Allemagne, Royaume-Uni, Norvège, Italie, Suisse et Turquie)
- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays non visé à l'Annexe I : 15 (Afrique du Sud, Chine, Inde, Colombie, Corée du Sud et Malaisie)

Les évènements à venir

- 12 au 16 novembre 2012, Washington D.C. (États-Unis), 43e réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

- 26 novembre au 7 décembre 2012, Doha (Qatar), 18^e Conférence des Parties (CdP 18) à la CCNUCC et 8^e Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto
- 2 décembre 2012, Doha (Qatar), Forest Day 6

Nouvelles Francophones du marché du carbone et du MDP est un bulletin bimensuel édité par l'IEPF dans le cadre de l'Initiative francophone de Partenariat pour le MDP lancée en avril 2005 par la communauté francophone à Montréal. Les bulletins sont rédigés par ÉcoRessources Carbone (<http://www.ecoressources.com/carbone>) pour le compte de l'IEPF.

Pour s'abonner au bulletin : <http://www.mediaterre.org/mailman/listinfo/initiative-mdp>

Vous pouvez écrire à l'animateur du réseau Initiative francophone de partenariat pour le MDP à : initiative-mdp-animateur@mediaterre.org